



14ème législature

Question N° : 87160	De Mme Marie-Jo Zimmermann (Les Républicains - Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales, santé et droits des femmes		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > ostéopathes	Analyse > formation.
Question publiée au JO le : 11/08/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le fait que les élèves qui suivent une formation d'ostéopathe à Strasbourg viennent d'apprendre que sauf pour les élèves actuellement en cinquième année, leur formation sera supprimée. Il est particulièrement scandaleux de laisser des étudiants suivre pendant plusieurs années une formation puis soudainement de décider de supprimer cette formation en cours de route, les intéressés étant alors confrontés à d'énormes difficultés pour terminer leur cursus. En effet, dans le cas d'espèce, ils peuvent certes s'inscrire à l'école d'Aix-en-Provence mais celle-ci a une capacité limitée, de plus les familles n'ont pas toujours les moyens de financer l'augmentation très importante des dépenses qui en résulteront. Elle lui demande donc si le bon sens le plus élémentaire ne serait pas de maintenir la formation existante à Strasbourg jusqu'à ce que les promotions déjà engagées puissent terminer leur cursus.